

 Lamotte-Beuvron	VILLE DE LAMOTTE-BEUVRON	Année	2019
	ARRÊTÉ MUNICIPAL	Numéro	2019 – 355
		Date	08/11/2019
Arrêté de circulation – Fermeture de l'arrêt de bus de la gare SNCF le 16 novembre 2019 de 14h à 15h.			

Le Maire de Lamotte-Beuvron,

Vu la loi 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, départements et régions,

Vu les dispositions du Code de la route,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière livre I et notamment les 4^{ème} et 8^{ème} parties,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2213-1 à L.2213-6 sur les pouvoirs de police de la circulation et du stationnement,

Vu l'arrêté municipal n° 72.02 du 8 janvier 1972 visé et approuvé par le Préfet de Loir et Cher le 25 janvier suivant, fixant les limites d'agglomération de la commune,

Vu la demande de la responsable du service Développement de la Ville de Lamotte-Beuvron en date du 7 novembre 2019,

Considérant qu'il est nécessaire de prendre les mesures garantissant la sécurité et le bon stationnement des participants à l'inauguration des aménagements aux abords de la gare SNCF.

ARRÊTE

Article 1: L'arrêt réservé au stationnement des bus sera fermé le 16 novembre 2019 de 14h à 15h, afin que les participants à l'inauguration des aménagements des abords de la gare puissent y stationner leurs véhicules.

Article 2: Les services techniques de la Ville installeront des barrières afin de fermer totalement cet emplacement le 16 novembre à partir de 13h30.

Article 3: Conformément à l'article R 421-1 et suivants du code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Article 4 : Cet arrêté sera affiché sur les lieux de l'inauguration.

Article 5 : La Police Municipale et tous les agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée à :

- M. le Commandant – Brigade Territoriale, 41600 Lamotte-Beuvron
- M. le Commandant du Peloton Motorisé, 41300 Salbris
- M. le Directeur des services techniques de la Ville, 41600 Lamotte-Beuvron
- Service communication, Mairie de Lamotte-Beuvron

Fait à Lamotte-Beuvron, le 8 novembre 2019

Pascal BIOULAC
Maire,



A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Pascal Bioulac', written over the official seal.